

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du mardi 05 novembre 2019

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mme Charlotte WODEY

M. Robert GEORGE

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

M. Bertrand SPIESER

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : M. Thomas LITLZER à M. André SCHICKEL.

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA, conseiller municipal

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2019.
2. Révision des fermages
3. Locations logements communaux
4. Décisions modificatives
5. Attribution marché vidéoprotection
6. Communication et Urbanisme.
7. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
8. Divers

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2019.

Point 2 – Révision des fermages (D-2019-11-97)

Monsieur André SCHICKEL, adjoint au maire, expose

A l'instar des années précédentes, le conseil municipal est amené à fixer les prix des « kritters & pâturages », qui suivent la variation de l'indice des fermages (+ 1,66 % entre 2018 et 2019)

<u>KRITTERS</u>	2018	2019
M. BRAESCH Michel – Earl Ferme du Buhl - 31 rue de l'Altenhof à Metzeral -Forfait	5,83 €	5,93 €
M. AYLIES Patrick - 19 Chemin de la Wormsa à Metzeral - Forfait	5,83 €	5,93 €
M. SCHICKEL André - 43 rue de l'Altenhof à Metzeral - Forfait	5,83 €	5,93 €

<u>PATURAGES</u>	2018	2019
M. WEHREY Michel – 22 rue de la Gare à Metzeral 48 ha	628,76 €	639,20 €
Mme ZETTEL Eloïse - Kleinfeld à Metzeral 8 ha 26	133,11 €	135,32 €
M. BRAESCH Jean Marc - 1 rue de la Gare à Breitenbach 2 ha	39,30 €	39,95 €
M. SCHICKEL André - 43 rue Altenhof à Metzeral 1 ha	27,85 €	28,31 €
M. RINALDI Francis - 20 rue de la Gare à Metzeral Forfait	23,26 €	23,65 €
M. MATTER Jean Claude - 4 rue de l'Obermatt à Metzeral 48 ha 89	737,82 €	750,07 €
M. NEFF Jean-Jacques - 3 chemin Dubarle à Mittlach 31,07 ares	22,06 €	22,43 €
M. HUNZINGER Mathieu – 2 chemin du Sendenbach à Muhlbach 25,00 ares	465,00 €	472,72 €
M. BRAESCH Michel – Earl Ferme du Buhl – 31 rue Altenhof à Metzeral 75,38 ares	37,69 €	38,32 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE NE PAS APPLIQUER** la hausse de 1,66 % aux tarifs 2018 ci-dessus pour les fermages de 2019 étant donné que les trois dernières années des baisses ont été constatées mais non appliquées.

Point 3 – Assujettissement à la TVA du bâtiment 4, rue de la Gare (D-2019-11-98)

Par délibération du 12 juin 2019 le conseil municipal avait décidé d'assujettir les travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 4 rue de la gare.

Un bail commercial a été signé pour une partie du rez-de-chaussée du bâtiment. Les autres locaux seront loués à des particuliers à usage d'habitation.

Dans l'impossibilité de déterminer le coût des travaux réalisés pour le local commercial, il est proposé au conseil d'assujettir l'ensemble du bâtiment à la TVA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'ASSUJETIR** l'ensemble du bâtiment à la TVA
- ✓ **D'APPLIQUER** le taux de TVA de 20,00 % à l'ensemble des locations du bâtiment.

Point 4 – Location logement communaux

4.1 Location d'un logement Communal à Mme Christelle Iltis (D-2019-11-99)

La commune a été sollicitée pour la location d'un appartement situé au 1^{ère} étage du 4 rue de la Gare. La réhabilitation de ce logement est achevée et peut donc être loué à partir du 1^{er} novembre 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le bail au 1^{er} novembre 2019 avec Mme Christelle ILTIS.
- ✓ **DE FIXER** le loyer à 680,00 euros / mois. TTC soit 566,67 € HT. / mois
- ✓ **DE FIXER** l'avance sur charges à 20,00 euros / mois.
- ✓ **DE FIXER** le montant de la caution à 680,00 euros comme l'exige la législation en vigueur.

4.2 Location d'un logement Communal à M. Albano Di Foglio (D-2019-11-100)

La commune a été sollicitée pour la location d'un appartement situé au 2^{ème} étage du 4 rue de la Gare. La réhabilitation de ce logement est achevée et peut donc être loué à partir 10 novembre 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le bail au 1^{er} novembre 2019 avec M. Albano Di Foglio
- ✓ **DE FIXER** le loyer à 680,00 euros / mois. TTC soit 566,67 € HT / mois
- ✓ **DE FIXER** l'avance sur charges à 20,00 euros / mois.
- ✓ **DE FIXER** le montant de la caution à 680,00 euros comme l'exige la législation en vigueur.

Point 5 – Décisions modificatives.

5.1 Décision modificative n° 02 – budget eau/assainissement (D-2019-11-101)

Madame le maire informe le conseil que la facture d'eau de M. Robin Morand n° 2018-002-0758 présentait une erreur de relevé de compteur. En effet, une consommation d'eau de 154 m³ a été constatée et facturée alors qu'il s'agissait de 45 m³.

Afin de permettre le remboursement de 294,61 € il faut procéder à un virement de crédit au compte 673 – titres annulés sur exercice antérieur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE REMBOURSER** la somme de 294,61 € à M. Robin Morand.
- ✓ **DE PROCEDER** au virement de crédit suivant, qui n'impacte pas l'équilibre du budget.

Fonctionnement		
<i>Dépense de fonctionnement</i>		
022 / 022	Dépenses imprévues	- 100,00 €
673 / 73	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 100,00 €
	Total des dépenses	0,00 €

5.2 Décision modificative n° 03 – budget eau/assainissement (D-2019-11-102)

Madame le maire rappelle au conseil que par délibération du 10 septembre 2019 ce dernier avait acté la souscription d'un prêt de 265 000,00 € pour le remplacement des conduites d'eau.

Il y a lieu aujourd'hui de l'inscrire au budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires suivantes,

Investissement		
<i>Dépense d'investissement</i>		
2158 / 21	Autres immobilisations corporelles	28 000,00 €
2318 / 23	Travaux en cours autres immobilisations	237 000,00 €
	Total des dépenses	265 000,00 €
<i>Recette d'investissement</i>		
1641	Emprunt en euros	265 000,00 €
	Total des recettes	265 000,00 €

5.3 Décision modificative n° 04 – budget général (D-2019-11-103)

Afin de pouvoir payer une facture sur l'article 6713 « Secours et dot », il est nécessaire d'approvisionner le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » qui est insuffisant.

Pour ce faire, il est proposé de recourir aux écritures ci-dessous ne modifiant pas l'équilibre général du budget :

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE PROCEDER** au virement de crédit suivant, qui n'impacte pas l'équilibre du budget.

Fonctionnement		
<i>Dépense de fonctionnement</i>		
022 / 022	Dépenses imprévues	- 100,00 €
6713	Secours et dot	+ 100,00 €
	Total des dépenses	0,00 €

Point 6 – Attribution du marché de déploiement de la vidéoprotection (D-2019-11-104)

Madame le maire rappelle que lors du vote du budget primitif, il a été inscrit des crédits concernant le déploiement d'une vidéo protection urbaine. Des demandes de subvention ont été accordées sur ce projet par l'Etat au titre de la DETR et par le Conseil départemental du Haut-Rhin. Aussi, après la tenue d'une réunion publique d'information le 8 juillet dernier, la maîtrise d'œuvre a été actée par délibération du conseil municipal le 16 juillet.

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée (MAPA), selon les articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

La consultation prend la forme d'un accord cadre à bons de commande, passé selon les articles R2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Vu l'AAPC publié sur le site de l'Association des maires du Haut-Rhin et le site de la Commune.

Vu le rapport d'analyse des offres (joint en annexe n° 01) du 28 septembre 2019, 2 candidats ont répondu à l'offre.

CRITERE		CEGELEC	VIALIS
PRIX	40	40,00	36,20
TECHNIQUE	60	50,00	57,50
NOTE FINALE	100,00	90,00	93,70
CLASSEMENT		2	1

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'ATTRIBUER** le marché de déploiement d'une vidéoprotection urbaine à l'entreprise VIALIS pour un montant de 176 592,74 € HT.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer le marché et les documents y afférents

Point 7 – Communication et Urbanisme

1. Communication

- Travaux rue de l'Emm : Deux demandes de raccordement au gaz ont été demandées à la commune. Toutefois, la réfection de la chaussée datant de 2015, il a été demandé à GRDF de procéder à la réfection totale de l'enrobé.
- Eau pluviale rue des vergers : Des infiltrations d'eau pluviales ont été constatées dans une maison d'habitation bordant la voie publique. Après un état des lieux, des travaux seront réalisés dans les jours à venir.
- ENEDIS : la société doit procéder à l'enlèvement des socles des lignes hautes tensions qui ont été démantelées et qui sont sur des terrains privés. Plusieurs problèmes sont survenus mais la commune est en contact avec ENEDIS.
- ROSACE : La société ROSACE travaille activement sur la commune pour procéder au déploiement de la fibre optique d'ici la fin du premier trimestre 2020.
- Travaux rue de Mittlach : Une réunion d'information aux riverains de la rue de Mittlach est prévue le mercredi 06 novembre à la mairie.

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information :

CUA06820419A0011	17 rue Jacques Immer	Vte Pierrez / Canu
CUA06820419A0012	Im Berg	Messa Jean
CUA06820419A0013	3 rue de Sondernach	Vte SCI Cecidra / Wiedemann
CUA06820419A0014	3, rue des Jardins	Vte Heitz / Péquignot
CUA06820419A0015	3, rue de la Brandmatt	Vte Monami / Schillinger-Girardin

Permis de construire :

PC068 204 19 A0006	Construction maison individuelle	M. Denis Jaeglé	Rue Jacques Immer
--------------------	----------------------------------	-----------------	-------------------

Déclaration préalable :

DP068 204 19 A0028	Rénovation pignon	M. Patrice Flammand	2, Impasse du Sattel
--------------------	-------------------	---------------------	----------------------

DP 068 204 19 A0029	Fenêtres de toit / porte garage	M. René Spenlé	39, Grand rue
---------------------	---------------------------------	----------------	---------------

Droit de préemption urbain :

CUA06820419A0011	17 rue Jacques Immer	Vte Pierrez / Canu
CUA06820419A0014	3, rue des Jardins	Vte Heitz / Péquignot
CUA06820419A0015	3, rue de la Brandmatt	Vte Monami / Schillinger-Girardin

Point 8 - Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission scolaire : la réunion du conseil d'école s'est tenue le 4 novembre. Concernant les effectifs : 130 enfants fréquentent l'école, 75 en primaire et 50 en maternelle. La rentrée des classes a été calme et sereine. Les communes sont remerciées pour la mise en peinture des couloirs et la réalisation des branchements informatiques. Un marché de Noël se tiendra le 13 décembre. Le ski scolaire se fera sur une semaine fin janvier, à l'instar de l'année dernière qui fut une réussite. L'école recherche des bénévoles pour la piscine.

Point 9 - Divers

Manifestations :

- Commémoration du 11 novembre – 10 h au Chêne Millet et 10 h30 place de la Mairie.
- Concert de la fanfare du 27^{ème} bataillon de chasseurs alpins le mercredi 20 novembre à l'Eglise de l'Emm à 20h.
- Remise de la fourragère le jeudi 21 novembre à 11 h au cimetière militaire du Chêne Millet.
- Concert de l'avent à l'église protestante le samedi 30 novembre avec la chorale Double Croche
- Concert de l'avent à l'église de l'Emm le samedi 7 décembre avec la chorale Vogésia et celle de Leiselheim
- Fête de Noël des personnes âgées le dimanche 15 décembre
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 17 décembre.

La séance est levée à 22h03